



© DG Trésor

## Lettre économique d'Egypte

N° 91 – Décembre 2018

Chers amis lecteurs,

*Permettez-moi de commencer ce dernier éditorial de l'année 2018 en vous souhaitant à vous et vos proches de très bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne nouvelle année 2019.*

*2018 aura été l'année de la confirmation des bons résultats de l'Egypte dans sa stabilisation macro-économique, pour autant en 2019 l'Egypte ne peut se permettre de ralentir le rythme de la consolidation de ses finances publiques. La trajectoire de réduction des déficits et du ratio de dette publique doit être maintenue alors que les économies émergentes ont été malmenées et continueront de l'être. L'Egypte a su retrouver la confiance des marchés en 2018, elle doit la garder en 2019. Après l'expiration du programme FMI qui doit s'achever en novembre 2019, l'Egypte, si elle veut conserver la confiance des marchés et des investisseurs, devra prouver qu'elle veut continuer dans la voie des réformes, avec ou sans le FMI. La prudence est de mise. On a vu la réaction rapide et déterminée des autorités lors de la flambée d'inflation, qui est montée en octobre jusqu'à 17,7% portée par les prix alimentaires et une crise dans les secteurs de la tomate et de la pomme de terre : l'extrême sensibilité du marché local aux prix des produits alimentaires frais a des répercussions immédiates sur l'inflation dans un contexte où depuis plus de deux ans la classe moyenne a déjà beaucoup subi les effets sociaux des réformes. L'inflation est depuis revenue à 15,5% en novembre, mais là-encore, les autorités ont dû réagir vite pour éviter que la situation ne dégénère, faisant preuve de réactivité et de pédagogie.*

*Sur le plan sectoriel, les entreprises du secteur des matériaux de construction, autour de Saint-Gobain, ont fait la promotion du label environnemental HQE avec la venue de Cerway, tant auprès des autorités que du secteur privé. Il y a là une belle perspective pour la promotion de la construction soutenable et écologique pour les entreprises du cluster matériaux de construction du Club de la ville durable. Le chemin est encore long, mais des pistes intéressantes ont émergé de cette première mission de Cerway en Egypte. La lettre Economique d'Egypte vous en dit plus en pages intérieures !*

*Enfin, la zone économique du canal de Suez offre, en ce 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'inauguration du canal de Suez qui sera célébré en 2019, de belles perspectives d'investissement. Plusieurs entreprises françaises s'y intéressent, nous essayons ce mois-ci de mieux vous faire connaître cette zone économique sur laquelle l'Egypte compte beaucoup pour faire venir les investisseurs.*

Bonne lecture,

**Jérôme Baconin**

Chef du Service Economique

### [AU SOMMAIRE]

1. Compte rendu de la 4<sup>ème</sup> revue du programme du FMI
2. La zone économique du Canal de Suez
3. Des pistes pour la certification française « Haute Qualité Environnementale » en Egypte
4. Rétrospective juridique de l'année 2018
5. Brèves et indicateurs économiques

**Politique économique**

Tarek Gharib

[tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr](mailto:tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr)**Compte rendu de la 4<sup>ème</sup> revue du programme du FMI**

Au terme de la 4<sup>ème</sup> mission de revue de programme effectuée en octobre dernier, l'Égypte et le FMI se sont mis d'accord au niveau technique pour le décaissement de la 5<sup>ème</sup> tranche de 2 mds\$ d'appui financier du fonds, ce qui porterait le total de décaissements à 10 mds\$ sur les 12 que prévoient l'accord.

**Le FMI a souligné un bilan macroéconomique positif et des fondamentaux économiques retrouvés.** Le taux de croissance du PIB est passé de 4,2% en 2016/17 à 5,3% en 2017/18, grâce à la reprise des exportations nettes et des investissements qui ont compensé le ralentissement de la consommation intérieure. Le taux de chômage est à son plus bas niveau depuis 2011. Le déficit de la balance courante s'est contracté, passant de 5,6% du PIB en 2016/17 à 2,4% du PIB en 2017/18, sous l'effet de la reprise du tourisme et de la vigueur des transferts de fonds des expatriés égyptiens. Les réserves internationales brutes représentaient plus de 6 mois et demi d'importations de biens et services fin novembre.

**Après avoir chuté à 11% en mai, le taux d'inflation a atteint 17,7% en octobre,** principalement en raison de chocs externes liés à la hausse des prix de l'énergie en juin et des prix élevés des fruits et légumes depuis septembre en raison d'une mauvaise récolte. A noter cependant, que depuis la publication du rapport, le taux d'inflation a baissé en novembre à 15,7%, signe que l'effet des augmentations des prix administrés est en passe d'être absorbé et que les mesures prises par le gouvernement visant à ralentir l'augmentation des prix des fruits et légumes commencent à agir. A ce titre, la **politique monétaire prudente de la banque centrale** (3 augmentations des taux directeurs de 700 pb au total, puis deux baisses de 200 pb quand l'inflation a entamé sa décrue), mainte fois soulignée par le FMI, a contribué à crédibiliser la cible d'inflation fixée par la banque centrale, qui s'y tient.

**Enfin, le budget a enregistré un excédent primaire de 0,2% du PIB en 2017/18,** qui, conjugué à la forte croissance du PIB nominal, a ramené la dette brute des administrations publiques de 103% du PIB à 93% en un an.

Ces résultats sont d'autant plus encourageants, que **les conditions financières mondiales se sont resserrées.** Moins impactée que d'autres économies émergentes, **l'Égypte a tout de même subi des sorties nettes d'investissements de portefeuille depuis avril** entraînant une hausse des rendements sur les bons du Trésor dans une fourchette comprise entre 300 et 400 pdb (les autorités ayant annulé plusieurs adjudications), faisant peser un poids important sur la bonne exécution budgétaire.

**L'ensemble des critères quantitatifs intermédiaires fixés par le FMI ont été atteint à fin juin,** à l'exception du critère de performance sur le ratio de dette publique, qui a été manqué en raison d'une charge de la dette plus importante que prévue consécutive aux augmentations des taux d'intérêt sur les émissions de bons du Trésor. Cependant, plusieurs repères structurels ont été retardés. Ainsi, le groupe de travail sur la réforme de l'allocation des terrains industriels a finalement été formé en septembre (au lieu de juin) en raison du remaniement ministériel. Le décret sur la privatisation des entreprises publiques a été publié mais le calendrier reste encore très incertain. La présentation au Parlement du projet de loi sur l'autorité de la concurrence égyptienne a été reportée à décembre au lieu d'octobre; tout comme le projet de réforme du secteur bancaire (qui bénéficie d'une assistance technique du Fonds) qui devrait être soumis au Cabinet en décembre alors qu'il était initialement prévu en septembre.



Lettre économique d’Egypte n°91 – Décembre 2018 © DG Trésor

**Le FMI prévoit un taux de croissance de 5,5% pour l’exercice 2018/19** porté par les secteurs du tourisme et de la construction ainsi que la production accrue de gaz. Une fois les effets prix totalement absorbés, **l’inflation devrait reprendre sa tendance à la baisse et se situer entre 13 et 14% à la fin de l’exercice**. Le déficit de la balance courante devrait diminuer progressivement, passant de 2,4% du PIB en 2017/18 à moins de 2% du PIB à moyen terme, et la dette brute des administrations publiques devrait continuer à baisser pour atteindre 72% du PIB d’ici 2022/23, ce qui est conforme avec les récentes annonces du gouvernement.

**L’objectif d’un excédent primaire équivalent à 2% du PIB est maintenu pour le budget 2018/19**. Le déficit budgétaire devrait continuer à se réduire, passant de 9,8% du PIB en 2017/18 à 8,3% en 2018/19, en légère hausse par rapport aux prévisions précédentes en raison de coûts d’emprunt plus élevés.

**Sur le plan des subventions, le FMI a rappelé l’importance d’achever le programme de baisse des subventions sur les carburants** via une indexation des prix sur le marché (à l’exception du mazout utilisé dans les boulangeries et servant à la production d’électricité), permettant de libérer de l’espace fiscal destiné aux programmes sociaux à l’attention des populations défavorisées.

Le FMI avertit néanmoins des risques persistants et pouvant entraver la bonne réalisation du programme. On relèvera notamment l’accroissement de la dette publique, une hausse des prix mondiaux du pétrole, une détérioration de la situation sécuritaire qui perturberait la reprise du tourisme.

**Enfin, la nécessaire flexibilité du taux de change et le maintien d’une politique monétaire prudente sont essentielles pour préserver la stabilité macroéconomique** en maîtrisant les tendances inflationnistes notamment. Le mécanisme de rapatriement et la vente de devises par les banques publiques, dépassant les limites réglementaires fixées pour les positions nettes en devises ouvertes, ont empêché le taux de change de suivre l’évolution de l’offre et de la demande. Par conséquent, **le FMI a salué la décision d’arrêter le mécanisme de rapatriement et de renforcer l’application des règles réglementaires sur les positions de change ouvertes des banques**.

Après s’être assuré du rétablissement des fondamentaux économiques, le FMI insiste à présent sur la nécessité de réformes structurelles devant permettre de libérer le potentiel de croissance de l’Egypte et redonner au secteur privé la place qui devrait être la sienne.

Le FMI veut donc se concentrer sur trois domaines pour libérer le secteur privé :

- **Une plus grande transparence du secteur public**. Cette transparence demandée par le FMI, et à laquelle les autorités se seraient engagées, suppose d’en publier la liste, les comptes financiers, et leurs relations avec le budget de l’Etat.
- **Renforcer l’indépendance et les pouvoirs de l’autorité de la concurrence** : le FMI aurait agréé un plan d’action à cette fin.
- **Plus grande transparence dans l’allocation des terrains industriels** : le FMI travaille avec l’Autorité de Développement Industriel pour revoir les procédures d’allocation des terrains aux entreprises en y apportant plus de transparence. En septembre, les autorités ont formé un groupe de travail sous l’autorité du Premier ministre chargé d’élaborer un plan de réforme visant à instaurer un mécanisme d’allocation des terres industrielles transparent, compétitif et fondé sur le marché.

[Retour sommaire](#)

**Politique sectorielle**

Kévin Besançon

[kevin.besancon@dgtresor.gouv.fr](mailto:kevin.besancon@dgtresor.gouv.fr)**SCZ**one[Site de la zone économique du Canal de Suez](#)**La zone économique du Canal de Suez**

L'Autorité Générale pour la Zone Economique du Canal de Suez, ou SC Zone, a été établie par le décret présidentiel 330/2015 du 09/08/2015, quatre jours après l'inauguration du doublement partiel du canal de Suez (72 km sur 193). Comme ce chantier, elle fait partie des mégaprojets décidés par le président Sissi pour relancer le développement économique de l'Egypte. L'objectif ambitieux affiché par les autorités est de concentrer 30% de l'activité économique de l'Egypte, de générer 100 Mds \$ / an de recettes annuelles pour l'Etat, de créer 1 million d'emplois nouveaux, d'accueillir deux millions de nouveaux résidents pour devenir **une des sept plus grandes zones économiques mondiales à l'horizon 2035**.

*Une localisation stratégique et des procédures simplifiées*

La SCZ doit compléter l'activité de l'Autorité du Canal de Suez (SCA) afin que le Canal ne soit plus uniquement une zone de transit mais une zone d'activité économique en concurrence avec des acteurs bien établis (Jebel Ali aux Emirats Arabes Unis, Tanger-Med au Maroc) ainsi qu'avec de nouveaux projets (King Abdullah Economic City en Arabie Saoudite). L'attrait principal de la SC Zone est sa localisation, **sur un axe maritime qui joint trois continents et voit passer chaque année près de 10% du commerce mondial de marchandises (18.000 navires par an en moyenne). En vertu des accords de libre-échange signés par l'Egypte, elle offre un accès préférentiel à près de 1,8 Md de clients** en Europe (accord d'association), en Asie (accord de libre-échange bilatéral avec la Turquie), dans le monde arabe (GAFTA et accords d'Agadir) et en Afrique (accord de fusion du COMESA, EAC et SADC signé en juin 2015).

Afin de faciliter l'arrivée d'investisseurs étrangers, il est prévu que l'essentiel des procédures soient réalisées auprès du guichet unique de la SCZ (attribution de licences et terrains, résolution des conflits). La SCZ dispose également de prérogatives pour négocier en direct les exemptions de taxes et impositions, ainsi que les garanties sur les prix de l'énergie pour les projets majeurs. Afin de simplifier et clarifier la réglementation applicable dans la SCZ, la BERD doit lancer début 2019 le programme d'appui *Regulatory Experts - Support for the Development of the Suez Canal Economic Zone in Egypt*.

*Deux zones industrielles et portuaires au cœur du projet : East Port-Saïd et Ain Sokhna*

East Port Said est un port en eau profonde à l'embouchure méditerranéenne du canal. Le site n'abrite actuellement qu'un terminal-conteneur opéré par Maersk (1500 porte-conteneurs par an) mais les infrastructures portuaires doivent être complétées par un deuxième terminal-conteneur, un terminal roulier (RoRo) et un terminal vraquier pour lesquels des signatures sont attendues en 2019 et 2020. Le port doit accompagner le développement de l'activité du projet de zone industrielle de 75 km<sup>2</sup>.

**Cette zone industrielle doit être principalement portée par la zone industrielle russe (RIZ) pour lequel un accord a été signé le 23 mai 2018 par les ministres de l'Industrie et du Commerce russe et égyptien.** Il prévoit l'établissement d'une zone industrielle et résidentielle de 525 hectares avec un bail de 50 ans pour un investissement russe initial de 190 M USD pour la première phase (2019-2032) qui s'étendra sur une centaine d'hectares. Les investisseurs russes avec qui des négociations auraient été lancées opèrent dans le secteur de l'automobile, le matériel ferroviaire, le matériel agricole, la pharmaceutique et le numérique.



Lettre économique d’Egypte n°91 – Décembre 2018 © DG Trésor

Au sud du Canal, la zone intégrée d’Ain Sokhna, bien plus vaste avec 210 km<sup>2</sup> dédiés doit accueillir des industries légères, moyennes et lourdes, des activités de services au transport maritime et à l’industrie navale ainsi que des projets immobiliers touristiques. Le port, exploité par l’émirati DP World, doit notamment être doté d’un deuxième terminal-conteneur, dont la construction par CHEC (*China Harbour Engineering Company*) a débuté en mai 2018.

**Le développement de la zone d’Aïn Sokhna s’appuie sur le projet préexistant de zone industrielle chinoise de TEDA (*Tianjin Economic-Technological Development Area*)**, établie en 2012 et inscrite depuis dans la stratégie des Nouvelles Routes de la Soie. En 2017, près de 70 sociétés y étaient installées. On y trouve des acteurs de l’industrie de machinerie (comme le groupe Jaingsu Shepherd), des producteurs d’appareils électriques (West Power Company), une usine de fibres de verre (Jushi), ou encore des entreprises du secteur pétrolier (Sichuan Honghua). Les produits manufacturés dans la zone économique spéciale de TEDA sont majoritairement destinés à l’exportation.

**L’autre projet phare de la zone d’Aïn Sokhna est celui du complexe pétrochimique *Tahrir Petrochemicals Complex* (11 Mds USD)**, premier projet pétrochimique privé d’Egypte, pour lequel un accord préliminaire a été signé en juin 2018 entre les sociétés Carbon Holdings (Egypte) et Bechtel (Etats-Unis). Ce projet doit représenter à terme un quart des exportations égyptiennes de produits pétrochimiques pour une production annuelle de 4 Mt. D’autres investisseurs locaux seraient également en discussion avec la SCZ pour le développement de la métallurgie (Egyptian Steel) et la production de matériel électrique (El Sewedy).

#### *Des zones de développement économique et résidentiel complémentaires*

En complément de ces deux zones, deux zones industrielles spécialisées, West Qantara (agroalimentaire) et East Ismaïlia (TIC et services commerciaux) sont également programmées. Quatre ports doivent également être modernisés afin de se spécialiser : West Port Saïd (activités de transbordement), Adabiya (terminaux vraquiers), Al Tor (terminaux vraquiers) et Al Arish (pêche et industries lourdes). Enfin, le projet plusieurs fois repoussé de création d’un port sec dans la ville de 10th of Ramadan (nord-est du Caire mais intégré à la SCZ) doit permettre de créer un pivot logistique entre le nord du Canal de Suez – nord Sinaï et la zone du grand Caire.

Le peuplement de la zone, s’il s’appuie sur les villes existantes sur la rive occidentale, Port Saïd (600 000 hab), Ismaïlia (750 000 hab), Suez (500 000 hab) et Ain Sokhna (45 000 hab), doit également passer par **la construction de deux villes nouvelles sur la rive orientale du Canal, East Port Saïd et New Ismaïlia (1 M d’habitants chacune à l’horizon 2030)**. La construction de logements et de bâtiments administratifs a déjà débuté à New Ismaïlia.

#### *Le défi du développement des infrastructures de base*

L’aménagement du territoire de la SCZ reste un enjeu majeur de son développement, notamment pour la rive orientale. **La construction de réseaux routiers, ferroviaires, électriques et d’approvisionnement en eau est nécessaire et programmé** pour permettre l’avènement d’un écosystème d’affaires en dehors des grandes zones autonomes (RIZ, TEDA, Tahrir Petrochemicals). **La priorité a été accordée dans un premier temps au franchissement du Canal avec l’ouverture de quatre tunnels routiers prévue pour 2019** dans les zones de Port-Saïd et d’Ismaïlia, en complément du pont routier d’Al Qantara, actuellement unique moyen de franchissement en dehors de la navigation.

[Retour sommaire](#)



## Politique sectorielle

Joséphine Hebert

[josephine.hebert@dgtresor.gouv.fr](mailto:josephine.hebert@dgtresor.gouv.fr)**Des pistes pour la certification française « Haute Qualité Environnementale » en Égypte**

Le groupe Saint-Gobain a organisé le 18 décembre son Forum annuel, qui réunit les différents acteurs du secteur de la construction en Égypte. A cette occasion, un représentant de Cerway a pu se rendre en Égypte les 17 et 18 décembre derniers dans le cadre d'une mission exploratoire visant à évaluer les possibilités de mettre en œuvre la certification française « Haute Qualité Environnementale »<sup>1</sup> (HQE) en Égypte pour les projets de construction neuves et de rénovation.

**Cerway est l'opérateur unique des certifications HQE partout hors de France et intervient aujourd'hui dans plus de 25 pays sur quatre continents. Leurs certifications s'adressent aux bâtiments neufs et en rénovation, résidentiels, de bureaux, commerces ou tout type d'usages, ainsi qu'aux projets d'aménagement durable du territoire.**

Les référentiels de certification proposés par Cerway ont été adaptés pour être applicables partout dans le monde. Ils ne sont pas basés sur la réglementation française mais sur des bonnes pratiques globales et sur des performances mesurables, quel que soit le contexte réglementaire, climatique...

Alternative à LEAD, la certification HQE est un gage de qualité reconnu à l'échelle mondiale, notamment par les organisations internationales et les banques de développement (AFD, BEI, Banque africaine de développement...) qui peuvent être amenées à soutenir financièrement des projets certifiés HQE.

A titre d'exemple, le projet résidentiel casablancais « *Sindibad Beach Resort* » développé par la société marocaine Alto Eko a décroché grâce à sa certification HQE le Prix « Santé et Confort », aux *Green Solutions Awards 2018* tenus en marge de la COP 24 à Katowice en Pologne. Certifié en 2016 avec mention « Très bon », **Sindibad Beach Resort est le seul projet marocain et africain à s'être distingué sur une longue liste lors de la COP 24.**

**Cette démarche pourrait être mise en œuvre sur les projets immobiliers égyptiens. Cerway a par ailleurs certifié de nombreux projet de rénovation**, que ce soit au Maroc (l'hôtel Royal Mansour présente des caractéristiques communes à de nombreux bâtiments des centres villes du Caire et d'Alexandrie), en Tunisie ou au Congo, à Brazzaville.

Les référentiels Cerway sont génériques mais peuvent être adaptés pour mieux prendre en compte les spécificités de pratiques locales, sans abaisser le niveau d'exigence. C'est par exemple un travail qui a été fait au Brésil et qui a donné la certification AQUA (adaptation de HQE au Brésil) ou bien qui est initié au Liban avec pour partenaire local l'IRI (Institut de Recherche Industrielle).

**La mission de Cerway a ainsi permis de rencontrer les acteurs clés du secteur de la construction et de la rénovation en Égypte.** Des pistes sérieuses ont été identifiées, qui devraient se concrétiser à l'occasion d'une seconde visite au premier trimestre de 2019.

[Retour sommaire](#)

<sup>1</sup> Plus d'informations disponibles sur le [site internet](#)



## Actualité juridique

Frederique Léger (CCEF)

[frederique.leger@dentons.com](mailto:frederique.leger@dentons.com)

大成 DENTONS

in association with Afifi Law office

[Site internet du cabinet Dentons](#)

*Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Economique*

### Rétrospective juridique de l'année 2018

Si l'année 2017 fut essentiellement marquée par (i) l'introduction de la TVA, (ii) la nouvelle loi sur les investissements, et (iii) la continuation de la politique de modernisation du secteur énergétique avec la promulgation de la loi régulant le marché gazier (Loi No. 196/2017), l'année 2018 fut un véritable festin législatif augurant d'une longue période digestive.

Au menu, en sus de mises en bouche et desserts variés :

- **La modification de la loi sur les sociétés** introduisant notamment le **concept de société unipersonnelle à responsabilité limitée** ainsi que de nombreux assouplissements et subtilités touchant aux organes de gestion, accompagnée d'une foison de nouvelles procédures et règles mises en œuvre par le GAFI dont il faut noter l'établissement de société à responsabilité limitée sans ouverture de compte sociétal préalable (les effets d'une telle disposition restent à déterminer...) ;
- **Une nouvelle loi sur le redressement judiciaire et la faillite** remplaçant les anciennes dispositions du Code du Commerce Egyptien (Loi No. 11/2018), tendant à **décriminaliser les procédures et favoriser le redressement**, les membres du conseil demeurant cependant potentiellement toujours conjointement et solidairement responsables du paiement des dettes de la société si les biens de cette dernière ne couvrent pas 20% de ses dettes ;
- La **nouvelle loi sur l'assurance maladie** (Loi No. 2/2018), remplaçant le système grabataire hérité des années soixante, source d'espoir pour une grande partie de la population égyptienne, **sa mise en œuvre complète n'étant cependant pas attendue avant 2032** ;
- La **loi "Uber et Careem"** (Loi No. 87/2018) **tendant à réguler les formes modernes de transport publics**, mais ne couvrant pas les transports terrestres de marchandises qui restent soumis à un régime légal des plus opaques et peu en phase avec l'évolution du secteur ;
- Une **nouvelle loi organisant le crédit-bail** (Loi No.176/2018) ayant donné pour un temps des sueurs froides aux petites sociétés aériennes locales tout juste sorties du marasme économique ;
- Une **loi sur la cybercriminalité** (Loi No. 175/2018), ouvrant la voie, notamment, à la notion de protection des données personnelles (en phase avec l'évolution internationale en la matière) ;
- La **nouvelle loi sur la protection des consommateurs** (Loi No 181/2018) ; et
- La **nouvelle loi sur les marchés publics** (Loi No.182/2018), tout juste sortie du four.

Ce festin, **preuve de la détermination du Gouvernement égyptien de mener à bien son programme de réformes**, fut si vaste et si varié qu'il est difficile, à la veille de la nouvelle année, d'en apprécier la qualité et d'en prendre la mesure exacte. **L'année 2019 sera certainement celle des tests et des ajustements**, riche en découvertes et surprises ; elle sera également probablement celle de la décélération du processus législatif, laissant à tous et toutes (investisseurs, juristes, autorités multiples et variées, anciennes et nouvelles) le temps d'assimiler la cuvée 2018.

[Retour sommaire](#)

**Brèves et indicateurs**

Tarek Gharib

[tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr](mailto:tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr)**Brèves économiques**

- Alors qu'elle était positive à hauteur de 4,89 mds\$ à la fin du mois de septembre 2017, la position nette en devises du système bancaire était négative à hauteur de 3,95 mds\$ à la fin du mois de septembre 2018.
- Le montant des titres publics qui sont détenus par les banques commerciales est passé de 1451 mds d'EGP (soit 30,9 % de leur actif brut) à la fin du mois de septembre 2017 à 1663 mds d'EGP (soit 31,4 % de leur actif brut) à la fin du mois de septembre 2018.
- Le montant des titres publics qui sont détenus par les non-résidents a été ramené de 333,7 mds d'EGP (soit 32% de l'encours des titres publics) à la fin du mois d'octobre 2017 à 210,2 mds d'EGP (soit 16% de l'encours des titres publics) à la fin du mois d'octobre 2018.
- Le montant net des avoirs extérieurs de la BCE est passé de 36,7 mds\$ (soit 5,6 mois d'importations de biens et services) à la fin du mois de novembre 2017 à 44,5 mds\$ (soit 6,1 mois d'importations de biens et services) à la fin du mois de novembre 2018.
- Le *Purchasing Managers' Index* est passé de 47,4 au cours des onze premiers mois de l'année 2017 à 49,5 au cours des onze premiers mois de l'année 2018.
- Calculée en glissement annuel, l'inflation s'établissait à 15,7% à la fin du mois de novembre (au lieu de 17,7% à la fin du mois d'octobre). Calculée en moyenne, elle a été ramenée de 30,7% sur les cinq premiers mois de l'année fiscale 2017/2018 à 15,4% sur les cinq premiers mois de l'année fiscale 2018/2019.
- Le montant des intérêts payés au titre de la dette publique est passé de 75,89 mds d'EGP (soit 35,4 % des dépenses publiques) au cours des trois premiers mois de l'année fiscale 2017/2018 à 109,54 mds d'EGP (soit 39,7 % des dépenses publiques) au cours des trois premiers mois de l'année fiscale 2018/2019.
- Le montant du service de la dette publique (principal + intérêts) est passé de 127,92 mds d'EGP (soit 3 % du PIB) au cours des trois premiers mois de l'année fiscale 2017/2018 à 159,7 mds d'EGP (soit 3,1 % du PIB) au cours des trois premiers mois de l'année fiscale 2018/2019.
- Le déficit public est passé de 82,25 mds d'EGP (soit 1,9 % du PIB) au cours des trois premiers mois de l'année fiscale 2017/2018 à 102,36 mds d'EGP (soit 1,9 % du PIB) au cours des trois premiers mois de l'année fiscale 2018/2019. Quant au solde primaire, il est passé d'un déficit de 0,2 % du PIB à un excédent de 0,14 % du PIB.
- D'après le Ministère des Finances, le montant des subventions est passé de 53,8 mds d'EGP au cours des quatre premiers mois de l'année 2017/18 à 60,8 mds d'EGP au cours des quatre premiers mois de l'année 2018/19. Le montant des subventions aux carburants est passé de 3,82 mds d'EGP à 6,7 mds d'EGP et celui des subventions aux produits alimentaires de 13,6 mds d'EGP à 15,7 mds d'EGP dans le même temps.
- Le coefficient d'occupation des hôtels (4 et 5 « étoiles ») au Caire est passé de 64,8% au cours des dix premiers mois de l'année 2017 à 71,6% au cours des dix premiers mois de l'année 2018. Il compte désormais parmi les plus élevés de la région (après Abu Dhabi et Dubaï).

[Retour sommaire](#)


**Brèves et indicateurs**
**Indicateurs économiques**

Indicateurs trimestriels		Avril-Juin 2017	Juil-Sept 2017	Oct-Déc 2017	Jan-Mars 2018	Avril-Juin 2018
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		5	5,2	5,3	5,4	5,4
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-8,4	-8,9	-9,8	-9,3	-9,3
	<i>dont hydrocarbures</i>	-1,1	-1	-1,2	-1,2	-0,3
	Balance des services	2,3	2,8	2,5	2,5	3,3
	<i>Revenus du tourisme</i>	1,5	2,7	2,3	2,3	2,6
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,2	1,4	1,4	1,4	1,5
	Transferts privés (nets)	4,8	5,9	7,1	6,4	6,8
	Compte courant	-2,4	-1,6	-1,8	-1,9	-0,6
	Compte de capital et financier	4,4	6,2	4,2	8,6	3
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1,3	1,8	1,9	2,3	1,7
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	8,2	7,5	0,5	6,9	-2,8
Balance des paiements	2,7	5,1	0,5	5,4	1,8	
Indicateurs mensuels 2018		Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	13,5	14,2	16,0	17,5	15,7
	Inflation sous-jacente	8,5	8,8	8,6	8,9	7,9
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	16,75	16,75	16,75	16,75	16,75
	Taux de refinancement	17,75	17,75	17,75	17,75	17,75
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	20,91	20,63	20,85	20,58	20,36
	LE pour 1USD	17,89	17,88	17,90	17,91	17,91
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		44,3	44,3	44,4	44,5	44,5

Notation de la dette souveraine <i>Note, perspective et date</i>	Standard & Poor's	B	stable	13/05/2018
	Fitch	B	positive	16/01/2018
	Moody's	B3	positive	28/08/2018

[Retour sommaire](#)
**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à [jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr](mailto:jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr)).

**Clause de non-responsabilité**

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.


**Auteur : Service Economique du Caire**
**Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire**
**Rédigée par : Kévin Besançon, Tarek Gharib, Joséphine Hebert**
**Revue par : Isabelle Rose**
**Version du 26/12/2018**